



CAISSE D'ÉPARGNE

LOIRE DROME ARDECHE

Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous publions notre index égalité professionnelle, entre les femmes et les hommes.

Cet index, sous forme d'une note sur 100, est composé de 5 indicateurs répartis de la manière suivante :

- Ecart des rémunérations	39/40 points
- Ecart de répartition des augmentations individuelles	20/20 points
- Ecart de répartition des promotions	15/15 points
- Nombre de salariés augmentés à leur retour de congé maternité	15/15 points
- Nombre de personnes du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10 points

Sur la base de l'exercice 2020, l'indice de la CELDA est de **94 points sur 100.**

Cet index est en **progression** pour la CELDA de 1 point par rapport à l'année 2019.

Ce bon résultat marque de manière significative **notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle femmes /hommes** que nous menons déjà depuis plusieurs années.

Nous continuerons à œuvrer dans ce sens pour augmenter notre taux l'année prochaine.